

4



LES GRANDS CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR DE BIODIVERSITE

- **Réduction** des coefficients et des points pour les Infrastructures AgroEcologiques
- Ajout d'items : **Taille des parcelles, Qualité Biologique des sols**

5



LES CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR PHYTOSANITAIRE

- Interdiction des **CMR 1** (les CMR 2 ne sont pas interdits, c'est leur non utilisation qui est valorisée)
 - Baisse des **IFT** références **herbicides**
 - Ajout d'items : **Surveillance active des parcelles et CMR**
- Durcissement de l'obtention des points sur l'enherbement et les surfaces non traitées. Ajout d'IFT de références pour l'arboriculture, permettant l'obtention de points sur cet item.

6



LES CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR FERTILISATION

- Forte baisse des seuils de **bilan azoté** qui passent à **20UN/ha** (*On parle bien ici de bilan et non pas de limitation d'apports*) mais aussi **baisse des points attribués** à celui-ci
- Modifications d'items : meilleure valorisation des **Outils d'Aide à la Décision** et **couverture des sols**
- Ajout d'un item : Part de l'azote organique dans les apports

7



LES CHANGEMENTS DE L'INDICATEUR IRRIGATION

- Très peu de modifications de fond mais une ré-écriture complète pour plus de précisions.

Vos Chambres d'agriculture vous accompagnent

Les chambres d'agriculture d'Occitanie se sont organisées et se mobilisent pour vous accompagner dès à présent sur ce nouveau référentiel. collectivement et/ou individuellement, nous vous proposons des formations adaptées vous préparant à ces évolutions et des accompagnements individuels pertinents.